**Société d’exploitation de l’aéroport DE CLERMONT-FERRAND AUVERGNE**

**DOSSIER DE CONSULTATION ENTREPRISES**

**DEPLOIEMENT D’UNE STATION DE RECHARGE RAPIDE POUR VEHICULES ELECTRIQUES SUR L’AEROPORT DE CLERMONT-FERRAND AUVERGNE**

**ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE**

Au bénéfice de La Société d’Exploitation de l’Aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne (SEACFA)

**LE SOUSSIGNE**

Nom :

Prénom usuel :

Fonctions :

Demeurant à : <adresse>…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Préposé de la Société <désignation sociale >…………………………………………………………….

Au capital social de : ……………………………………€

Forme : SA ou SAS ou autre à préciser : ..........................................................

RCS/ville à préciser ………/ Numéro : …………………………………….

Adresse siège social : …………………………………………………………………………………

**S’engage comme ci-après,**

Dans le cadre de la consultation relative à la consultation du contrat de « DEPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE RAPIDE POUR VEHICULES ELECTRIQUES » (Ci-après « la Consultation »), pendant ou à l’occasion de la Consultation et ultérieurement, La Société d’Exploitation de l’Aéroport de Clermont-Ferrand (SEACFA) sera amené à communiquer au soussigné, sous quelque forme que ce soit (écrite, verbale, informatique ou autre), un certain nombre de documents, fichiers et d'informations techniques, commerciales, financières ou de quelque autre nature que ce soit relatives au contrat « DEPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE RAPIDE POUR VEHICULES ELECTRIQUES », aux Offres des candidats admis à participer à la consultation, à l'activité et au savoir-faire des candidats et la SEACFA, soit oralement, soit par écrit, qui ne doivent pas être divulgués .

Les documents, fichiers et informations communiquées au soussigné par, ou émanant de la SEACFA, des prestataires et conseils de la SEACFA, ou des candidats, ne pourront être utilisés par le soussigné qu'aux seules fins d'atteindre l’objectif qui lui est fixé, de par ses fonctions dans le cadre de la Consultation.

Ne sont pas considérées comme document, fichiers et informations confidentiels ceux dont le soussigné pourra prouver :

* qu'ils étaient dans le domaine public lors de leur communication par la SEACFA ou qu'ils y sont tombés sans faute de sa part (dans l'un et l'autre cas, le soussigné ne sera délié du secret qu'à l'égard des seuls documents, fichiers ou informations divulgués et à partir de la date de cette divulgation).
* qu'il les a obtenus d'un tiers au présent engagement de confidentialité disposant de bonne foi du droit de faire une telle communication sans obligation de confidentialité.

Le soussigné reconnaît que toute violation du présent engagement de confidentialité pourrait entraîner un dommage considérable pour la SEACFA.

Le soussigné s'engage à traiter ces documents, fichiers et informations comme strictement confidentiels.

Le soussigné s'engage à préserver pendant cinq ans, à compter de leur communication, la confidentialité des documents, fichiers et informations qui lui ont été ou lui seront communiqués dans le cadre de la Consultation. Le soussigné s'engage en particulier :

* à ne publier ni ne communiquer ces documents, fichiers ou informations à des tiers ;
* à ne donner accès à ces documents, fichiers ou informations, qu’aux seules personnes qui sont autorisées par la SEACFA, et qui se sont engagés à en préserver la confidentialité et satisfont aux mêmes engagements de confidentialité que le soussigné;
* à ne pas utiliser, directement ou indirectement ces documents, fichiers et informations pour ses propres besoins ou ceux de tiers, et plus généralement à ne pas les reproduire, les transmettre, les divulguer ou les rendre publiques sans l'autorisation de la SEACFA.
* à protéger les informations et à prendre toutes mesures raisonnables en vue de la prévention et de la protection contre le vol, les copies ou les reproductions ou toutes utilisations, divulgations ou disséminations non autorisées ;
* à respecter, et en tant que de besoin à faire apparaître, les mentions de confidentialité sur tous les documents et supports qui lui seront remis dans le cadre de la Consultation.

Il s'engage à restituer immédiatement les documents remis, à la SEACFA sur sa demande sans en conserver aucune copie.

Le présent engagement de confidentialité prend effet à sa signature ; il restera en vigueur pendant une durée de 5 ans à compter de l’expiration du dernier contrat passé avec le candidat retenu au terme de la Consultation.

A défaut de solution amiable, tout différend né entre les parties de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat sera soumis aux tribunaux du ressort de la cour d'appel de Lyon, y compris en matière de référé, qui trancheront selon le droit français.

Fait à le …………………………… :

En deux exemplaires originaux, dont un remis au soussigné.

Pour le Soussigné - Signature